

RAPPORT AU CONSEIL N° 99-02

Objet : Compte rendu de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la CCE pour 1999 à 2001

Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est heureux de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite des exposés et discussions qui ont eu lieu au cours de la table ronde, tenue le 8 mai 1999, sur le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001, qui a réuni les membres du CCPM et quelque 50 représentants du public.

Cette table ronde a eu lieu à la suite d'une réunion conjointe du CCPM et du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) qui s'est tenue la veille, le 7 mai 1999, et qui était axée sur les répercussions des contaminants sur la santé humaine, particulièrement celle des peuples autochtones. Plus de 100 représentants, dont de nombreux autochtones, ont participé à cette réunion conjointe et certains d'entre eux ont aussi participé à la table ronde, de sorte que les questions touchant les autochtones ont été au centre des discussions.

M. Hernando Guerrero, qui représentait la directrice exécutive par intérim de la CCE, résume succinctement le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001 et réitère la volonté de la Commission de voir le public participer à l'élaboration de ce plan, en soulignant le fait que de nombreuses opinions formulées au cours d'échanges précédents y ont déjà été intégrés.

Le président manifeste son intention d'axer la séance sur les quatre secteurs de programme de la CCE : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Étant donné que la séance est orientée sur les questions touchant les autochtones, elle ne se déroule pas comme prévu. Les commentaires qui suivent sont présentés dans l'ordre où ils ont été formulés, et ceux du CCPM et les échanges sont indiqués en italique.

- On constate une diminution alarmante de la population de bélugas à Cook Inlet. Selon les chasseurs autochtones de ce mammifère marin, ce phénomène est directement attribuable à la pollution et aux virus provenant des éclosions de saumons coho qui sont lâchés dans le milieu naturel pour soutenir artificiellement la pêche commerciale; ces poissons se disputent également la nourriture disponible. Les chasseurs ont convenu de cesser leurs activités pour permettre à la population de bélugas de se régénérer, mais les pouvoirs publics doivent aussi intervenir.
- Il est clair que les peuples autochtones ont beaucoup à apporter à la CCE, mais ils n'ont pas participé de façon significative à son programme actuel. Une tendance internationale montre de plus en plus que l'on veille à ce que les peuples autochtones participent de façon directe et significative, non pas comme des organisations non gouvernementales ou des membres de la société civile, mais comme des peuples distincts. Les peuples autochtones ont des droits humains distincts et fondamentaux. La CCE a besoin d'un protocole pour régir leur participation. Ils ont des droits territoriaux et ceux-ci sont liés à la gestion de l'environnement et au développement. Ils possèdent également leurs propres structures gouvernementales sous des formes traditionnelles et modernes. Bien que ces instances décisionnelles ne correspondent

pas aux modèles occidentaux, elles sont légitimes et constituent des formes de gouvernement reconnues.

- Il faudrait établir des comités consultatifs autochtones, à l'instar des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux, et élaborer des lignes directrices relatives à la participation des peuples autochtones.
- L'optique de l'environnement, de l'économie et du commerce devrait s'étendre beaucoup plus à l'environnement, aux droits humains et à la paix.
- Afin de favoriser la conservation de la biodiversité, l'objectif du programme relatif au commerce ne devrait pas consister à assortir les décisions commerciales de considérations environnementales, mais l'inverse. Les visées du développement économique pourraient englober les questions relatives à la protection de l'environnement.
- Les peuples autochtones ont des manières différentes d'interagir. Par exemple, les ancêtres sont toujours les premiers à recevoir des marques de respect. Si la CCE désire travailler de concert avec les peuples autochtones, elle devra tenir compte de leur manière d'agir. Ces peuples ne communiquent pas avec des formules toutes faites. Ils vivent dans un monde où chaque chose est reliée à une autre et où l'optique est holistique. Leur manière d'agir est différente de celle de la culture occidentale. Si la CCE veut entamer un dialogue, elle ne doit pas s'attendre à ce que les peuples autochtones utilisent des formules toutes faites.
- Il faudrait tenir compte du savoir autochtone. Les peuples autochtones sont souvent des observateurs de première ligne en ce qui concerne l'environnement. Leurs scientifiques doivent avoir une place autour de la table et jouer un rôle qui est plus que consultatif; ils doivent être représentés adéquatement.

Deux membres du CCPM répondent en expliquant que, dans le cadre de leur tâche d'enseignement, ils commencent eux aussi à abandonner les formules toutes faites. Cela permettra à une nouvelle génération d'étudiants non autochtones d'adopter une optique qui est davantage holistique.

- Cook Inlet est le seul endroit des États-Unis où l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) autorise les déversements en mer, car il est trop onéreux d'expédier vers une autre région les matières qui proviennent des installations de forage pétrolier. En outre, la ville d'Anchorage, en Alaska, n'est équipée que d'un réseau primaire de traitement des eaux usées. Les boues de forage contiennent de nombreux contaminants et la surveillance est inadéquate.

Un membre du CCPM qui ne connaissait pas cette situation dit partager cette préoccupation.

- La truite de mer de la région de Kotzebue, en Alaska, est tellement contaminée que son foie en est touché. Ce poisson est décharné et déformé et il n'est plus consommable. Les phoques sont également touchés parce qu'ils s'en nourrissent. Par le passé, il n'y avait pas de phoques contaminés, et la population est maintenant alarmée, car elle ne sait pas s'il est sécuritaire de consommer leur chair. Le changement climatique a de tels effets sur le caribou qu'il est devenu malade. Les résidents ne sont pas certains de la comestibilité des baies de la ronce élégante et de la ronce commune. Il faudrait diffuser de l'information sur les produits comestibles dont dépend la survie des peuples autochtones. Cette information est diffusée trop lentement; la population tombe malade et le taux de cancer s'accroît de façon considérable.

- Un intervenant mentionne qu'il est là pour parler au nom de la terre et des animaux parce qu'ils ne sont pas en mesure de le faire eux-mêmes. Depuis 1976, 28 membres de sa famille sont morts du cancer. Il soutient que l'ouverture du territoire à l'exploitation pétrolière par les gouvernements étatique et fédéral est en train de les tuer et qu'ils vivent dans ce chambardement depuis la signature de l'*Alaska Native Settlement Claims Act*. Il indique en outre que l'*Army Corps of Engineers* exerce un contrôle plus grand qu'eux-mêmes sur leurs terres. Ils n'ont rien obtenu des 55,7 milliards de dollars américains générés l'an dernier. Un grand nombre de leurs collectivités n'ont pas encore de toilettes à chasse d'eau. Les environmentalistes qui se rendent en Alaska ne voient qu'Anchorage. Cet intervenant conclut en signalant qu'il existe 227 collectivités autochtones en Alaska et il invite les membres du CCPM à les visiter.
- Les gouvernements étatique et fédéral n'ont pas été honnêtes avec les peuples autochtones. Les sites pollués par des substances toxiques ont été cachés et ce sont des rapports étrangers qui ont permis de les découvrir. Si les autochtones avaient causé une catastrophe environnementale comme la marée noire provoquée par le pétrolier *Exxon Valdez*, ils auraient été jetés en prison.
- Les peuples autochtones sont en Alaska pour y rester; ils n'ont pas l'intention de s'en aller. Ils ne considèrent pas, contrairement à d'autres, que le milieu naturel est si hostile; il s'agit de l'appivoiser. L'État de l'Alaska élimine même les langues des Autochtones, l'élément qui assure leur protection. Ils possèdent une tradition orale. L'exploitation minière et les déversements en mer polluent leurs aliments. Ils n'ont pas besoin de gens de l'extérieur pour leur dire quoi faire, ils le savent. Par exemple, les Gwich'in du Yukon et de l'Alaska ont formé une alliance pour lutter contre des projets de plusieurs millions de dollars visant l'ouverture des aires de mise bas de la harde de caribous de Porcupine à l'exploitation pétrolière et gazière. Les autochtones ne tirent pas profit d'un tel développement, ils en subissent les conséquences; cette opinion est celle des aînés autochtones.
- Les négociations relatives à l'ALÉNA et à l'ANACDE auraient dû prévoir la participation des gouvernements autochtones. Depuis des siècles, les peuples autochtones se sont occupés d'économie, de commerce et de développement durable. Toute relation que la CCE voudra établir avec eux devra être empreinte de respect mutuel et d'équité. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer ces peuples aux structures existantes.
- Les peuples autochtones peuvent apporter une contribution importante dans les domaines de la connaissance et du règlement des différends, ainsi qu'une longue expérience en matière de développement durable, d'environnement, d'économie et de commerce. Il ne s'agit pas seulement de leur donner de l'argent pour qu'ils fassent quelque chose. Il faut de nouvelles structures et de nouveaux arrangements structurels.

Un membre du CCPM mentionne que le Comité consultatif gouvernemental américain compte des représentants de gouvernements tribaux. Il s'agit d'un début et les efforts doivent se multiplier. Un autre membre souligne la nécessité de s'assurer que les femmes autochtones participent à toutes les nouvelles activités de la CCE.

- Il est recommandé qu'une partie déterminée des subventions octroyées par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) soit consacrée aux peuples autochtones.
- Il est important de se concentrer sur l'utilisation de pesticides en milieu rural. Les agriculteurs et les paysans n'ont pas d'autres moyens de produire de la nourriture. D'importantes quantités de pesticides sont encore entreposées au Mexique, et ce, même si ces substances sont

interdites. Les anciennes installations d'entreposage servent à stocker des aliments sans avoir été préalablement décontaminés.

- Si la CCE est déterminée à ce que les autochtones participent à ses activités, il faudra que le développement soit perçu autrement que comme une simple activité d'extraction. Cette forme de développement s'inscrit dans une perspective occidentale, et les peuples autochtones le perçoivent autrement. Il faudra établir d'autres bases stratégiques. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer ces peuples aux structures existantes de la CCE.
- Le Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce s'intéresse davantage aux deux derniers éléments qu'au premier. Le gouvernement canadien a manqué à ses responsabilités de fiduciaire en n'appliquant pas ses lois et règlements sur l'environnement. Toutes les collectivités du Nord canadien en ont subi les conséquences.
- Il faut s'attacher sérieusement à comprendre le principe de la communication interculturelle et à élaborer de nouvelles techniques à cette fin. Ce principe devrait constituer le fondement de toute nouvelle activité de la CCE à laquelle participent les peuples autochtones. Il ne suffit pas de communiquer simplement les résultats d'un processus de surveillance. La population souffre gravement de l'anxiété que les prévisions peuvent provoquer. Ce phénomène n'a encore jamais été pleinement évalué. Les travaux entrepris au Canada dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord ont manifestement échoué dans ce domaine. Les peuples autochtones doivent participer à la conception des projets de recherche et des programmes de surveillance pour atténuer ce problème, lequel se pose réellement au cours de tous les travaux relatifs aux contaminants.
- Il faudrait instaurer un processus formel et officiel afin de faire participer les peuples autochtones aux activités de la CCE et s'entendre sur ce processus. La perspective du développement durable devrait être élargie pour comprendre le développement équitable. Par exemple, l'écotourisme, dont on fait la promotion en le qualifiant de durable, ne rapporte souvent que peu d'avantages aux populations locales dont un grand nombre sont autochtones.
- Les problèmes liés aux activités militaires doivent également être réglés. L'Arctique est jonché de déchets militaires dont la plupart sont toxiques.
- Il faudrait améliorer la coordination et la coopération des organismes gouvernementaux si l'on veut appliquer les lois avec davantage d'efficacité.
- Les peuples autochtones sont très préoccupés par le fait que le programme relatif à la conservation de la biodiversité ne fait aucunement mention de la biotechnologie et des organismes génétiquement modifiés. Au Mexique, les peuples autochtones se nourrissent principalement de maïs. Si l'on modifie une ressource, ce geste a des conséquences en matière de droits humains et de propriété intellectuelle. Les peuples autochtones pourraient perdre leur attachement culturel à une telle ressource, sans compter tout ce qu'une telle perte pourrait signifier.
- Les aliments peuvent être produits sans recourir à des substances chimiques et à des modifications génétiques. Ce n'est pas la production mais la propriété, l'accès et la distribution qui empêche de nourrir un plus grand nombre de personnes.

Un membre du CCPM mentionne que ces deux dernières préoccupations ont déjà été exprimées au cours d'autres tables rondes. Elles prêtent à controverse mais sont très importantes, tant sur le plan humain que sur le plan biologique.

Le président remercie les participants de leur contribution et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 8 JUIN 1999